



Délibération N°28\_2024

Votée le 25 juin 2024

Objet : Travaux d'urgence enlèvement des embâcles – demande de subventions DSEC 2024 + Département de la Haute-Vienne

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 087-200024743-20240625-D28\_2024-DE



Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 18 juin 2024, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 25 juin à 19h00, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 18 juin 2024, s'est réunie en session ordinaire à la salle des fêtes de Séreilhac, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

**Présents** : Mrs. Jean-Luc CELERIER, Benoît SAVY, Olivier CHATENET, Pascal PAGNOU, Jean-Pierre PATAUD, Simon CUIILLERDIER, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Gérard BOUCHETEIL, Francis PONTEGNIE (CULM), Aurélien BRUNET, Francis PONTEGNIE (Verneuil sur Vienne)

Mme Gisèle JOUANNETAUD

**Pouvoirs** : M. CASSAT Claude à M. BARRY, M. LAVOREL Eric à M. CELERIER, M. CLUZEAU Pascal à M. PAGNOU, M. Antony THEYS à M. CHATENET

**Excusés** : Mrs SIMONNEAU, THEYS, GAYOT, JANICOT, CHAPLOT, Mmes LAPLACE, RABETEAU, NICAUD, SELLIN

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc Célérier

Dans la continuité de la délibération précédente et suite aux crues du 30 mars dernier, plusieurs communes ou intercommunalités ont fait appel au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour retirer des embâcles sur ou à proximité d'ouvrages (ponts et passerelles, ).

Ces opérations n'ont évidemment pas spécifiquement été prévues au BP2024. Après un inventaire le plus exhaustif possible et des demandes de devis, l'ensemble des opérations pourraient se porter à 30.500 € HT soit 36.600 € TTC.

Ces travaux pourraient potentiellement être éligibles à la Dotation de Solidarité 2024 et à des aides départementales.

Aussi, **Monsieur le Président** propose la délibération suivante :

**Vu** la Directive n°2000/60/CE dite Cadre sur l'Eau,

**Vu** la Loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

**Vu** la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L. 211-7 et suivants,

**Vu** les statuts du SABV,

**Ayant entendu** que le Président a déposé les dossiers de demandes d'aides exceptionnelles et engagé les premières opérations d'urgence

**Après en avoir délibéré, le comité syndical :**

**DECIDE**

**Article un : Demande de subventions**

- d'approuver le plan de financement global prévisionnel proposé pour cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la consultation des partenaires financiers sur cette base et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

**Article deux : Lancement de la commande publique**

- d'autoriser Monsieur le Président à initier les commandes publiques de réalisation des opérations ainsi que toutes les procédures administratives utiles et nécessaires à sa réalisation.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 25 juin 2024

Le Président,

Secrétaire de séance : **Jean-Luc CELERIER**

**Philippe BARRY**

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 13	Publication ou Notification le :
Votants : 17	
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstention : 0	